



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/06/14

Reçu en Préfecture le : 25/06/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 juin 2014
D - 2014/334

Aujourd'hui 23 juin 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 15H55 à 16H00-Mr le Maire quitte la séance de 15H55 à 16H00.

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 16h40)

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Yassine LOUIMI

**Création de 2 postes d'accueil dédiés aux paquebots
fluviaux. Approbation de l'Avant-Projet Définitif. Avenant
au marché de maîtrise d'œuvre n° 2013-004. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché n° 2013-004 notifié le 15 janvier 2013, vous avez décidé de confier la Maîtrise d'œuvre pour la création de 2 postes d'accueil dédiés aux paquebots fluviaux quai des Chartrons au groupement Seamar Engineering / Ciport.

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué, en phase faisabilité, à 500 000,00 € HT – valeur octobre 2012.

L'écart entre la phase faisabilité et l'Avant Projet Définitif résulte de la mise en œuvre d'un système innovant d'amarrage des bateaux sur des bollards flottants qui coulissent sur les ducs d'albe. Ce système évite aux équipages de reprendre les amarres sur les bollards des quais toutes les 3 heures compte tenu des marées, avec un marnage de 5 mètres, et donc d'avoir des quarts contraignants notamment de nuit.

Les études qui ont conduit à la remise de l'Avant-Projet Définitif porte le coût total des travaux à 782 600,00 € HT – valeur avril 2013.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, le forfait de rémunération définitif de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été maintenu à un taux de 3,40 %.

Aussi, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 2013-004 nécessaire à ce stade des études porte sur les modifications suivantes:

	Montant initial en € HT	Présent Avenant Phase APD € HT
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	500 000,00	782 600,00
Taux de rémunération	3,40 %	3,40 %
Forfait définitif de rémunération	18 500,00	26 608,40

dont montant du présent avenant 8 108,40 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif validé par les services compétents,
- autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 824
– Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 juin 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE